

DEC192010DR02

Décision modifiant la décision DEC190400DR02 à Mme Sandrine SAGAN, directrice de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, dont la directrice est Mme Sandrine SAGAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC190400DR02, la liste des délégataires est modifiée comme suit : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine SAGAN, délégation de signature est donnée à Mme Eliane MOULINIE, administratrice, M. Olivier LEQUIN, directeur-adjoint, et Mme Karine GHERDI, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop